|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | |  | | |
| Bureau de développement  des télécommunications (BDT) | | | | |
|  | | | | |
| Réf.: | Circulaire BDT/IP/CSTG-5 | | | Genève, le 1er juin 2015 |
|  | | | | |
|  |  | |  | * Aux Administrations des États Membres de l'UIT * A l'Observateur (Résolution 99) * Aux Membres du Secteur UIT-D, aux Associés de l'UIT-D et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-D * Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D * Aux Observateurs (organisations régionales et internationales) |
|  |  | |  |
|  |  | |  |
|  |  | |  |
|  | | | | |
| Objet: | **Réunions des Commissions d'études en 2015 −  Commission d'études 2: 7 – 11 septembre 2015 et  Commission d'études 1: 14 – 18 septembre 2015** | | | |
| Madame, Monsieur,  En concertation avec Mme Roxanne McElvane (États-Unis d'Amérique), Présidente de la Commission d'études 1, et M. Ahmad Sharafat (République islamique d'Iran), Président de la Commission d'études 2, j'ai l'honneur de vous inviter à la seconde réunion des Commissions d'études de l'UIT-D pour la sixième période d'études, qui se tiendra au siège de l'UIT à Genève.  La Commission d'études 2 se réunira du 7 au 11 septembre 2015 et la Commission d'études 1 du 14 au 18 septembre 2015. Les réunions visent à faire avancer les travaux sur les Questions dont l'étude a été confiée aux deux commissions d'études, à faire le point des travaux accomplis à ce jour et à définir les mesures à prendre pour que les commissions parviennent aux résultats attendus, tels qu'ils ont été convenus par la CMDT-14.  Les commissions d'études de l'UIT-D sont ouvertes à la participation des États Membres de l'UIT, des Membres du Secteur de l'UIT-D, des Associés de l'UIT‑D et des établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-D, qui sont invités à assister aux réunions des commissions d'études et des Groupes du Rapporteur et à présenter des contributions pour les Questions à l'étude pertinentes.  Les plans de gestion du temps et les projets d'ordre du jour de ces réunions peuvent être consultés sur le site web consacré à chacune d'elles (voir **Annexe 1**). Des renseignements détaillés sur la procédure à suivre pour s'inscrire et présenter une demande de bourse ou pour soumettre des contributions, ainsi que d'autres informations pratiques, sont donnés dans l'**Annexe** **2**.  Quatre manifestations associées se tiendront en parallèle aux réunions annuelles des commissions d'études de l'UIT-D:  • 8 septembre 2015: Atelier sur la cybersécurité;  • 11 septembre 2015: Réseau des établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-D;  • 11 septembre 2015: Prix UIT-D pour contribution exceptionnelle aux activités de développement; et  • 18 septembre 2015: Dialogue stratégique de l'UIT sur l'itinérance mobile internationale "Un monde placé sous le signe de l'itinérance".  Les réunions de septembre des commissions d'études de l'UIT-D donnent aussi l'occasion aux membres d'exposer des applications novatrices des TIC mises en œuvre dans le monde entier dans des domaines en rapport avec les Questions à l'étude (cybersanté, société intelligente, accessibilité, etc.). Si vous souhaitez présenter des applications ou faire des démonstrations, vous pouvez prendre contact avec le secrétariat avant le 31 juillet 2015.  Pour plus de renseignements, veuillez-vous adresser à Mme Christine Sund, Coordinatrice des Commissions d'études de l'UIT-D, par téléphone: +41 22 730 5999, par télécopie: +41 22 730 5484 ou par courrier électronique: [devsg@itu.int](mailto:devsg@itu.int).  Je sais pouvoir compter sur votre participation constante et active aux travaux de nos commissions d'études.  Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.  [Original signé]  Brahima Sanou  Directeur | | | | |

|  |
| --- |
| Annexe 1  Projets d'ordre du jour et de calendrier des réunions  Les projets d'ordre du jour et de calendrier des réunions des deux **Commissions d'études** peuvent être consultés sur:  Commission d'études 1  Site web de la réunion: <http://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/blkmeetings.asp?lg=1&sp=2014&blk=14029>   * [Projet d'ordre du jour](http://www.itu.int/md/D14-SG01-OJ/fr) * [Projet de plan de gestion du temps](http://www.itu.int/md/D14-SG01-ADM/fr)   Commission d'études 2  Site web de la réunion:  <http://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/blkmeetings.asp?lg=1&sp=2014&blk=14030>   * [Projet d'ordre du jour](http://www.itu.int/md/D14-SG02-OJ/fr) * [Projet de plan de gestion du temps](http://www.itu.int/md/D14-SG02-ADM/fr)   Des informations détaillées sur les **manifestations associées** et sur les modalités de participation à ces manifestations sont disponibles sur les pages web respectives de ces manifestations. Elles sont accessibles via le site web principal des commissions d'études de l'UIT-D. |
| Annexe 2  Inscription et demandes de bourse  Les inscriptions préalables se feront exclusivement en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés par chaque administration et entité habilitée à participer. Les inscriptions en ligne débuteront le **lundi 15 juin 2015** sur le site web <http://www.itu.int/net3/ITU-D/meetings/registration/>.  L'inscription sur place débutera le **lundi 7 septembre 2015** à 8 heures et se fera au bâtiment Montbrillant. Les délégués qui se seront inscrits au préalable se contenteront d'apporter leur lettre de confirmation et de présenter une pièce d'identité avec photo. Les délégués qui ne se seront pas inscrits au préalable auront également besoin d'une lettre d'accréditation du coordonnateur désigné de leur entité pour pouvoir s'inscrire sur place.  Le rôle des coordonnateurs responsables des inscriptions est de s'occuper des formalités d'inscription pour leurs administrations et entités respectives. Vous pouvez avoir accès à la liste des coordonnateurs en vous connectant sur **TIES**, à cette [adresse](http://www.itu.int/net3/ITU-D/meetings/registration/).  En cas de modification des coordonnées d'un coordonnateur responsable des inscriptions ou de changement de coordonnateur, un représentant habilité doit communiquer officiellement au service du BDT chargé des inscriptions aux réunions les nouvelles coordonnées (nom, prénom et adresse électronique), par télécopie (+41 22 730 5545/+41 22 730 5484) ou par courrier électronique ([bdtmeetingsregistration@itu.int](mailto:bdtmeetingsregistration@itu.int)).  Vous trouverez des renseignements concernant l'inscription ainsi que toutes les autres informations logistiques, comme les dispositions en matière d'hébergement et de visa sur le site web consacré à chacune des réunions susmentionnées:  • Pour la Commission d'études 1:  <http://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/blkmeetings.asp?lg=1&sp=2014&blk=14029>  • Pour la Commission d'études 2:  <http://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/blkmeetings.asp?lg=1&sp=2014&blk=14030>  Dans les limites du budget disponible, **une bourse par pays pour chaque commission d'études** peut être accordée aux participants de pays dont le PIB par habitant est inférieur à 2 000 USD, la priorité étant accordée aux pays les moins avancés (PMA) et aux participants qui présenteront une contribution à la réunion.  Les demandes de bourses (une bourse par pays remplissant les conditions requises) doivent être agréées par l'Administration concernée de l'État Membre de l'UIT et soumises avant la date limite (**24 juillet 2015**).  Pour que le plus grand nombre possible d'États Membres remplissant les conditions requises puissent participer dans les limites du budget très restreint, et au vu du grand nombre de demandes de bourses, une **indemnité journalière de subsistance** appropriée, destinée à couvrir les frais d'hébergement, les repas et les faux frais, sera versée. L'UIT fournira aussi un **billet d'avion en classe économique** par l'itinéraire le plus direct.  Veuillez noter que vous devez d'abord **envoyer** votre inscription à la réunion de la Commission d'études qui vous concerne avant de pouvoir recevoir le formulaire de demande de bourse. Vous recevrez un formulaire distinct pour chaque série de réunions.  La **demande de bourse, approuvée et signée**, doit parvenir au Service des bourses **au plus tard le 24 juillet 2015**.  *Les formulaires reçus après cette date ne seront pas pris en compte.*  Interprétation  L'interprétation sera assurée en fonction des demandes des participants. Vous êtes donc invités à indiquer sur le formulaire d'inscription si vous avez besoin de langues autres que l'anglais avant **le 24 juillet 2015**.  Participation à distance aux réunions  Des services de participation à distance seront assurés pour les réunions de septembre 2015 des commissions d'études de l'UIT-D.  En parallèle, la diffusion habituelle sur le web dans toutes les langues pour une réunion donnée continuera d'être assurée pour les réunions.  Un compte TIES est nécessaire pour pouvoir accéder aux services interactifs de participation à distance et à la diffusion sur le web.  Questions à l'étude  Vous trouverez les titres et les définitions des Questions que doivent étudier les Commissions d'études, telles qu'ils ont été approuvés par la CMDT‑14, sur le site web des commissions d'études de l'UIT-D dans toutes les langues officielles:  • Commission d'études 1:  <http://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/index.asp?lg=1&sp=2014&stg=1>  • Commission d'études 2:  <http://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/index.asp?lg=1&sp=2014&stg=2>  Contributions aux travaux des commissions d'études  Vos contributions à ces travaux seront très appréciées. Vous pouvez bien sûr coordonner vos propositions avec celles d'autres administrations et organisations. Pour être publiée, une contribution commune doit avoir reçu l'approbation écrite de tous ses auteurs.  Conformément à la Résolution 1 (Rév. Dubaï, 2014), les contributions pouvant être présentées aux réunions des commissions d'études ou des Groupes de Rapporteurs se répartissent en trois catégories: a) contributions pour suite à donner; b) contributions pour information; c) notes de liaison. Les dispositions suivantes s'appliquent:  • Toutes les contributions pour suite à donner reçues **45 jours calendaires** avant une réunion sont traduites et publiées au moins sept jours calendaires avant ladite réunion. Passé ce délai, l'auteur de la contribution peut soumettre le document dans la langue d'origine et, le cas échéant, dans les autres langues officielles dans lesquelles elles ont été traduites par l'auteur.  • Toutes les contributions reçues moins de **45 jours calendaires, mais au moins 12 jours calendaires** avant une réunion, sont publiées mais ne sont pas traduites. Le secrétariat publie ces contributions tardives dès que possible et au plus tard trois jours ouvrables après leur réception.  • Les contributions reçues moins de **12 jours calendaires** avant une réunion ne sont pas inscrites à l'ordre du jour. Elles ne sont pas distribuées et sont gardées pour la réunion suivante. Aucune contribution n'est acceptée après l'ouverture de la réunion.  • Les contributions doivent être accompagnées d'un **résumé** offrant un aperçu du contenu du document. Il convient de mentionner clairement quelle suite la réunion est invitée à lui donner.  • Les contributions soumises à la réunion *pour information* sont celles qui n'appellent aucune suite spécifique aux termes de l'ordre du jour (par exemple, des documents descriptifs soumis par des États Membres, des Membres du Secteur, les Associés ou des entités ou organisations dûment autorisées, des déclarations de politique générale, etc.), ainsi que les autres documents, considérés par le Président de la commission d'études ou le Rapporteur, après consultation de l'auteur, comme des documents d'information. Ces documents devraient être publiés dans la langue originale seulement (et, le cas échéant, dans les autres langues officielles dans lesquelles elles ont été traduites par l'auteur) et faire l'objet d'un système de numérotation différent de celui utilisé pour les contributions soumises pour suite à donner.  • Les contributions *pour information* doivent être accompagnées d'un **résumé détaillé** qui sera traduit à l'intention des participants à la réunion.  • Les documents soumis aux commissions d'études **en tant que contributions ne devraient pas dépasser cinq (5) pages.** Pour les textes existants, on devrait utiliser des renvois au lieu de reprendre les textes *in extenso*. Les éléments d'information peuvent être regroupés dans des annexes ou fournis sur demande en tant que documents d'information.  Les contributions doivent être soumises à l'aide du modèle en ligne que vous trouverez à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-D/CDS/contributions/sg/index.asp>. Il vous faut annexer la version originale en format Word de votre contribution au formulaire de soumission en ligne pour garantir que les hyperliens, graphiques et tableaux s'affichent correctement.  Conformément au § 13.1 de la Résolution 1 (Rév. Dubaï, 2014), la date limite pour la présentation des contributions a été fixée au **31 juillet 2015** pour la réunion de la Commission d'études 1 et au **24 juillet 2015** pour la réunion de la Commission d'études 2. Les documents qui arriveraient après ces dates ne seront diffusés que dans la langue originale.   | Réunion | Date | Date limite pour les demandes de bourses | Date limite pour les demandes concernant l'interprétation | Date limite pour la soumission des documents  à traduire | | --- | --- | --- | --- | --- | | **Commission d'études 1** | 14-18 septembre 2015 | 24 juillet 2015 | 24 juillet 2015 | 31 juillet 2015 | | **Commission d'études 2** | 7-11 septembre 2015 | 24 juillet 2015 | 24 juillet 2015 | 24 juillet 2015 |   Documentation  Les réunions des commissions d'études seront sans papier. Les délégués sont instamment priés d'apporter leurs ordinateurs portables pour pouvoir télécharger tous les documents des réunions et avoir accès au site web pour consulter les nouveaux documents. Un guide utilisateur pour la synchronisation des documents est disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/en/ITU-D/Study-Groups/2014-2018/Pages/delegate-resources/synchronization-application.aspx>.  Il est demandé aux délégués de s'assurer qu'ils disposent d'un compte TIES leur permettant d'accéder aux documents des réunions des commissions d'études via le site web. Des informations sur la marche à suivre pour demander la création d'un compte TIES sont disponibles à l'adresse: <http://www.itu.int/TIES/index.html>.  Informations pratiques  Veuillez noter que la Suisse applique une procédure stricte pour l'obtention des visas. Les participants sont priés de lire attentivement la procédure à suivre à cette [adresse](http://www.itu.int/en/ITU-D/Study-Groups/2010-2014/Pages/delegate-resources/visa-procedures.aspx). Veuillez noter qu'il faut au minimum trois semaines pour traiter une demande de visa Schengen. Une liste des hôtels de Genève accordant des tarifs préférentiels à l'UIT peut être consultée sur le site web: <http://www.itu.int/travel/>.  Si vous avez des questions concernant ces réunions et les activités des commissions d'études de l'UIT‑D, n'hésitez pas à vous adresser au **Secrétariat des Commissions d'études de l'UIT-D** (par courrier électronique, à l'adresse: [devsg@itu.int](mailto:devsg@itu.int) ou par téléphone au +41 22 730 5999).  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |